



RCS : GRENOBLE  
Code greffe : 3801

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01936  
Numéro SIREN : 480 035 799  
Nom ou dénomination : HOLDING BEAUCHAMP

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/016892

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2017/016892**  
n°de gestion : **2004B01936**  
n°SIREN : **480 035 799 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 14/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HOLDING BEAUCHAMP - Société par actions simplifiée  
47 rue Pasteur 38180 Seyssins -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1332683



1332683

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING BEAUCHAMP Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 47 rue Pasteur 38180 SEYSSINS Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 8 0 0 3 5 7 9 9 0 0 0 1 8 Néant \*

Exercice N clos le, 31/12/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	450	106	344	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	12 541	12 541		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations	817 200	30 000	787 200		
Créances rattachées à des participations	240 676		240 676		
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		1 070 869	42 648	1 028 221	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	1 816		1 816
		Clients et comptes rattachés (3)*	66 864		66 864
		Autres créances (3)	113 178		113 178
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	228 307		228 307
	Disponibilités	13 431		13 431	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	3 483		3 483	
	<b>TOTAL (III)</b>	427 081		427 081	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif* (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		1 497 950	42 648	1 455 302	
Renvois : (1) Dont droit au bail :					
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

JURISDICTION DE COMMERCE  
Déposé au GREFFE le:  
14 NOV. 2017  
Sous le N° 10892

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HOLDING BEAUCHAMP		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 92 800 .....)	DA	92 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 280		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 022 494		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	121 336		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	18 571		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 264 482	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	377		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	26 548		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 399		
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 454		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	53 040		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	190 820		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 455 302		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	190 820			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	377			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING BEAUCHAMP				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	316 520	FH		FI	316 520
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	316 520	FK		FL	316 520	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 260	
	Autres produits (1) (11)					FQ	35	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	327 816
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	72 297	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 814	
	Salaires et traitements*					FY	156 624	
	Charges sociales (10)					FZ	75 805	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	32
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	12
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	311 587	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	16 229	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 114	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	19 114	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	602	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	602	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	18 512	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	34 741	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS HOLDING BEAUCHAMP		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 386	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	4 386	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	699	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	699	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	3 687	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	19 858	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	351 318	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	332 746	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	18 571	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	4 866
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	11 260
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				17	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				682		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					4 386	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS HOLDING BEAUCHAMP</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
												3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		450	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS			KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV			KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	12 541		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB			LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK			LL		LM		
	TOTAL III					LN	12 541		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	1 136 138		8V		8W	10 873
Autres titres immobilisés					IP			IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT			IU		IV			
TOTAL IV					LQ	1 136 138		LR		LS	10 873		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 148 679		ØH		ØJ	11 323		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1				2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	450	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	12 541	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					NY		NG	12 541	NB		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IO		ØX	89 134	ØY	1 057 876	ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	89 134	NK	1 057 876	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	89 134	ØL	1 070 869	ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING BEAUCHAMP

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HOLDING BEAUCHAMP</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	74	PF	32	PG		PH	106
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG	
	corporelles	Matériel de transport		QH	12 541	QI		QJ		QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>			QU	12 541	QV		QW		QX	12 541
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	12 616	ØP	32	ØQ		ØR	12 648
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1		N2		N3	N4	N5	N6	
Autres immob incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8		P6		P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3		X4		X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL					NM			NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ		NR		NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

<b>TABLEAU DES AMORTISSEMENTS</b>
-----------------------------------

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks


**CHANGEMENT DE METHODE**

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
<b>Frais d'établissement et de développement</b>					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>			74		74
<b>TOTAL II</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport	12 541			12 541
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>		12 541			12 541
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		12 541	74		12 616
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING BEAUCHAMP

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TI	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	240 676	UM		UN	240 676		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	66 864		66 864				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0 )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	66 210		66 210				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 989		13 989				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	32 269		32 269				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	710		710				
	Charges constatées d'avance			VS	3 483		3 483				
	<b>TOTAUX</b>				VT	424 202	VU	183 526	VV	240 676	
RENOIS	(1)	Montant des		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VF							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	377		377				
		à 1 an maximum à l'origine		VH							
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 399		35 399				
		Personnel et comptes rattachés		8C	8 983		8 983				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 711		29 711				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	672		672					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 144		5 144					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	30 943		30 943					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	26 548		26 548				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53 040		53 040				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>				VY	190 820	VZ	190 820				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	26 548	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <b>SAS HOLDING BEAUCHAMP</b>						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31/12/2016</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		18 491	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		2 665	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		17	
	Amendes et pénalités		WJ		17		XZ		Charges financières (art. 212 bis) *	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		31 809	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								TOTAL I		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WR		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WS	
			- imposées au taux de 0 %						WT	
			- imposées au taux de 19%						WU	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WV	
			- imputées sur les déficits antérieurs						WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WP	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WW		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								I6	
	Majoration d'amortissement*								WZ	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		XA	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)		K3		ZY	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F		XD		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		XF		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								XG		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		80 538		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		80 538		



**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : HOLDING BEAUCHAMP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 455 302 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 572 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La société HOLDING BEAUCHAMP s'est portée acquéreur d'un immeuble appartenant à la SCI BEAUCHAMP en date du 27 janvier 2017 pour un montant de 650 000 €. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du projet d'agrandissement et de réorganisation des services administratifs.

Ce projet est financé par un emprunt de 700 K€ accordé par la LYONNAISE DE BANQUE.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		451		451
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>451</b>		<b>451</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	12 542			12 542
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 542</b>			<b>12 542</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 136 138	10 873	89 134	1 057 877
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 136 138</b>	<b>10 873</b>	<b>89 134</b>	<b>1 057 877</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 148 680</b>	<b>11 324</b>	<b>89 134</b>	<b>1 070 869</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SADIR BEAUCHAMP S.A 38180 SEYSSINS	250 000	1 272 270	98,40	147 390
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
SAS SPORT PARTICIPATIONS (bilan 06/2016) 38100 GRENOB	292 818	-312 947	15,67	123 528

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avais	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	787 200	787 200	229 804		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	30 000				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

1- La société HOLDING BEAUCHAMP est propriétaire de 98 % de l'usufruit de la société SCI DAUPHINE GESTION.

Précisions chiffrées 2016 de la SCI DAUPHINE GESTION :

- chiffre d'affaires HT : 69 355 € (dont 61 031 € de loyer et 8 324 € de facturation de charges locatives)
- résultat net comptable : 32 458 €
- quote-part résultat fiscal 2016 : 31 808 €
- quote-part comptable sur affectation résultat 2015 : 10 873 €
- montant de créance SCI DAUPHINE GESTION au 31 décembre 2016 : 10 873 €

## Notes sur le bilan

2- Les titres de participations concernant la société SAS SPORT PARTICIPATION sont provisionnés à 100 % sur la base de la situation nette à l'arrêté des comptes de la filiale.

### Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	74	32		107
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>74</b>	<b>32</b>		<b>107</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 542			12 542
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 542</b>			<b>12 542</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 616</b>	<b>32</b>		<b>12 648</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 424 203 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	240 677		240 677
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	66 864	66 864	
Autres	113 178	113 178	
Charges constatées d'avance	3 484	3 484	
<b>Total</b>	<b>424 203</b>	<b>183 526</b>	<b>240 677</b>

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	864
Rrr et avoirs à recevoir	600
<b>Total</b>	<b>1 464</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 92 800,00 EURO décomposé en 58 titres d'une valeur nominale de 1 600,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	58	1 600,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	58	1 600,00

#### Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détenion	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Notes sur le bilan

### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 17/06/2016.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	200 216
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>200 216</b>
Affectations aux réserves	121 336
Distributions	78 880
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
<b>Total des affectations</b>	<b>200 216</b>

### Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	92 800				92 800
Primes d'émission					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	9 280				9 280
Réserves générales	1 022 494	121 336			1 143 831
Réserves réglementées					
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	200 216	-200 216	18 572		18 572
<b>Dividendes</b>		<b>78 880</b>			
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>1 324 791</b>		<b>18 572</b>		<b>1 264 482</b>

## Notes sur le bilan

**Dettes**

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 190 820 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	378	378		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	26 549	26 549		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 399	35 399		
Dettes fiscales et sociales	75 455	75 455		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	53 040	53 040		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>190 820</b>	<b>190 820</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	26 549			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 26 549 EURO.

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	30 685
Banques charges à payer	378
Etat - autres charges à payer	2 152
Rrr et avoirs à accorder	53 040
<b>Total</b>	<b>86 255</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 484		
<b>Total</b>	<b>3 484</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	315 800		315 800
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	720		720
<b>TOTAL</b>	<b>316 520</b>		<b>316 520</b>

Un avoir à établir de 44 K€ a été enregistré au 31 décembre 2016 concernant les prestations de managements facturés à la SA BEAUCHAMP. Cet avoir correspond aux nouvelles règles de facturation rédigées et applicables pour 2016.

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 115	200 736
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>19 115</b>	<b>200 736</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	602	1 814
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>602</b>	<b>1 814</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>18 513</b>	<b>198 922</b>

COPIE CERTIFIÉE  
ORIGINAL

**HOLDING BEAUCHAMP**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 92 800 Euros  
Siège Social : SEYSSINS (Isère)  
47 Rue Pasteur

480 035 799 RCS GRENOBLE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016  
ET RESOLUTION VOTEE**

**Article L. 232-22-1 du Code de Commerce**

**TROISIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Président et après avoir constaté que la réserve légale a été dotée à concurrence du dixième du capital social, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de .....18 571,58 euros, auquel est ajouté une somme complémentaire de ..... 181 428,42 euros prélevée sur le compte « Réserves statutaires ou contractuelles » afin qu'il soit distribué aux associés à titre de dividendes une somme globale de ..... 200 000,00 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 43,1034 euros par action. Il sera mis en paiement au siège social dès l'issue de l'assemblée et au plus tard le ~~30 juin~~ 2017.

30 septembre

Pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende sera soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % (art. 158, 3-2° à 4° du CGI), outre les prélèvements sociaux au taux de 15,50 %.

Le dividende sera soumis à un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Les associés dont le revenu fiscal de référence de leur foyer fiscal est, au titre de l'avant-dernière année, inférieur à 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement (art. 117 quater, I-1 du CGI).

Le cas échéant, l'associé doit formuler sa demande de dispense, sous sa propre responsabilité, en produisant à la Société une attestation sur l'honneur **avant la mise en paiement du dividende**, dans laquelle il indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50 000 € ou 75 000 € (art. 242 quater du CGI).

L'Assemblée Générale, reconnaît en outre, qu'il lui a été rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les sommes distribuées à titre de dividendes après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement, ont été les suivantes au titre des trois précédents exercices, savoir :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus Distribués	
31/12/2015	0 €.	0 €.	0 €.
31/12/2014	100 000 €.	0 €.	0 €.
31/12/2013	0 €.	0 €.	0 €.

Etant ici précisé que :

1)- suivant délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2014, les associés ont décidé une distribution de dividendes prélevée sur les réserves pour un montant de 83 520,00 euros.

2)- suivant décisions unanimes du 1<sup>er</sup> décembre 2016, les associés ont décidé une distribution de dividendes prélevée sur les réserves pour un montant de 78 880 euros.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2017.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Monsieur Pascal BEAUCHAMP



**SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS**

SARL au capital de 2 000 Euros

---

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

---

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**SAS HOLDING BEAUCHAMP**

**Société par Actions Simplifiée**

47, rue Pasteur 38 180 SEYSSINS  
480 035 799 RCS GRENOBLE

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

---

***SOMMAIRE***

---

- **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXE**

**SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS**  
SARL au capital de 2 000 Euros

---

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

---

**SAS HOLDING BEAUCHAMP**  
47, rue Pasteur  
38 180 SEYSSINS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

**1 Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :**

Les conventions ci-après énoncées ont donné lieu à l'application de la procédure visée aux articles L. 227-10 et suivant du Code de Commerce :

Objet : Avenant à la convention d'assistance et de prestations de services consentie à la société filiale BEAUCHAMP SA suivant acte sous seing privé du 28 décembre 2004, dont la redevance a été fixée sur la base des coûts directs et indirects + 10 % (Avenant du 4 janvier 2016)  
Montant pour l'exercice 315 800 euros.

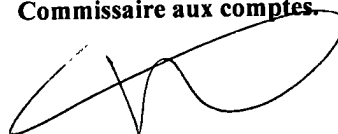
Objet : Refacturation à la société BEAUCHAMP SA de la location d'un véhicule PEUGEOT 307 pour un montant de 720,00 euros au titre de l'exercice. (soit 60,00 € x 12)

Objet : Résiliation du bail commercial consenti par la SCI JC RESIDENCE à la société HOLDING BEAUCHAMP, relativement aux locaux administratifs sis à LA CIOTAT (13600), 9 Avenue Franklin Roosevelt – Résidence « Le Monticelli ». (Acte du 4 janvier 2016)

Personnes intéressées :

. Monsieur Pascal BEAUCHAMP . Monsieur Olivier BEAUCHAMP

Fait à Seyssinet-Pariset,  
Le 2 Juin 2017.  
**La SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS,**  
Représentée par M. BOIS-FAVRE Patrick,  
Commissaire aux comptes.



**SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS**  
SARL au capital de 2 000 Euros

---

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

---

**SAS HOLDING BEAUCHAMP**  
47, rue Pasteur  
38 180 SEYSSINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

---

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

---

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HOLDING BEAUCHAMP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le tableau des filiales et participations de l'annexe expose les renseignements détaillés concernant les titres détenus par la Holding Beauchamp.

Dans le cadre de nos appréciations de ces dernières, nous avons vérifié leur caractère approprié, les informations fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Inscrit auprès de la compagnie régionale  
des commissaires aux comptes  
près de la cour d'appel de Grenoble

---

**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Seyssinet-Pariset,  
Le 2 Juin 2017.

**La SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS,**  
**Représentée par M.BOIS-FAVRE Patrick,**  
**Commissaire aux comptes.**

